

## OBJECTIF(S)

- Comment gérer les demandes des bailleurs et des locataires au sein de la copropriété et les conflits qui peuvent en découler

## NIVEAU & PUBLIC

### SPÉCIALISATION

Tout professionnel de la gestion immobilière

**Prérequis** : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 8 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 20

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel expérimenté en copropriété

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 320 € HT

## PROGRAMME

### I - L'INFORMATION DU LOCATAIRE

- Obligation de joindre au bail les extraits du règlement de copropriété concernant l'usage des parties communes et des parties privatives
- Obligation de mentionner au bail les modalités de répartition des charges
- Possibilité de consulter les comptes de la copropriété
- Accueil des occupants de l'immeuble par le syndic

### II - DEMANDES DES LOCATAIRES PORTÉES PAR LE PROPRIÉTAIRE DEVANT L'AG

- Borne de recharge pour les véhicules électriques
- Travaux d'accessibilité

### III - CONTENTIEUX AVEC LES LOCATAIRES – VOISINAGE/AIR BNB/COMMERCES

- Troubles de voisinage et action oblique
- Contentieux liés à la location ARBNB et de courte durée
- Litiges avec les locataires « commerciaux » sur la destination et l'usage des locaux

### IV - IMPACT DES DPE « APPARTEMENTS » ET DES INTERDICTIONS DE LOUER SUR LES TRAVAUX À RÉALISER EN PARTIES COMMUNES

- Étiquettes énergétiques minimales pour louer et calendrier
- Cas des F et G – démarches à entreprendre par le copropriétaire auprès du syndicat
- Mise en cause de la responsabilité du syndicat



Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap